



Relevé du
1.1 – 31.12.2022

www.musica-sacra.net

Musique d'église et droits d'auteur

*Chant de l'assemblée et
photocopies de partitions
et de paroles de chant*

rkz

Römisch-Katholische Zentralkonferenz der Schweiz
Conférence centrale catholique romaine de Suisse
Conferenza centrale cattolica romana della Svizzera
Conferenza centrala catolica romana da la Svizra



Église évangélique réformée
de Suisse

Afin que la musique continue de donner couleurs et élan à la vie de l'Église !

Aux responsables des paroisses

Le chant joue un rôle important lors de nos services religieux et fêtes paroissiales. Derrière ces œuvres, il y a des compositeurs qui promeuvent une plus grande diversité liturgique et culturelle. Ils ont droit à être rémunérés.

Alléger la charge administrative par des contrats collectifs

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) et l'Église évangélique réformée de Suisse EERS ont conclu avec les sociétés de gestion de droits d'auteur SUISA et VG Musikedition des contrats collectifs afin de simplifier l'allocation des redevances dues aux créateurs.

De leur côté, les paroisses apportent leur contribution en fournissant des données sur l'utilisation faite en leur sein d'œuvres protégées, car les auteurs de ces dernières sont indemnisés en fonction du nombre des exécutions et des photocopies de leurs compositions.

Votre coopération est indispensable

Tous les quatre ans, au-delà des exécutions d'œuvres musicales, il convient d'inventorier le chant de l'assemblée ainsi que le nombre des photocopies de partitions et de paroles de chants réalisés pour les services religieux. 200 paroisses catholiques romaines et 200 paroisses protestantes sont appelées à remplir cette mission. Or, pour l'année 2022, la vôtre compte au nombre de celles qui ont été sélectionnées.

Pour le relevé de ces informations, vous disposez du site Internet www.musica-sacra.net

A toutes et à tous, merci de votre coopération !

Marche à suivre

Que faut-il saisir?

Il s'agit des exécutions de chants de l'assemblée et des photocopies de partitions* et de paroles effectuées pour les besoins des services religieux et autres manifestations paroissiales publiques en **2022**.

Qui effectue les saisies?

Chaque paroisse ou institution religieuse désigne un responsable de la saisie et de la transmission des annonces. Il jouera le rôle d'interlocuteur vis-à-vis de la Conférence centrale ou de l'EERS.

Parallèlement, d'autres personnes au service de la paroisse peuvent s'enregistrer pour se charger du relevé des données.

Où effectuer les saisies?

- La saisie des annonces a lieu sur le site www.musica-sacra.net
- Au cas où votre paroisse n'est pas encore enregistrée sur le site Internet www.musica-sacra.net annoncez-vous sous le menu « Pas encore de compte? **Enregistrez-vous maintenant !** »
- Si votre paroisse ou vous-même êtes déjà enregistré, loguez-vous via votre adresse e-mail (= nom d'utilisateur) et un mot de passe.
- Une fois connecté, rendez-vous sur l'aperçu « **Exécutions d'œuvres musicales** » et « **Chant de l'assemblée** ».
- Cliquez sur le bouton « **Chant de l'assemblée** » et vous accéderez directement au masque de saisie.

* Si, au lieu de photocopies, les paroles des chants sont projetées à l'aide d'un beamer, il conviendra d'indiquer le nombre des participants au service religieux.

Marche à suivre

Comment effectuer la saisie?

- **Saisie rapide** : les chants exécutés et photocopiés tirés des recueils protestants et catholiques couramment utilisés peuvent être saisis de manière simple et rapide au travers de l'indication des numéros des chants.
- **Saisie standard** : si vous utilisez d'autres recueils de chant, vous devrez saisir dans le masque le titre, le compositeur, l'arrangeur, le parolier et la source de chaque œuvre. Le système complète automatiquement les titres connus et propose le nom d'un compositeur et d'un arrangeur.
- **Importer une liste Excel** : si vous préférez travailler sur Excel, vous pouvez télécharger un fichier du modèle voulu. Vous y dresserez la liste des utilisations faites que vous importerez dans Musica Sacra en fin d'année.
- Sous le menu « **Aide à la saisie** », vous trouverez un fil conducteur détaillé sous www.musica-sacra.net

Que faut-il faire et quand?

- **Saisir les données (au fur et à mesure)** : nous recommandons de relever le chant de l'assemblée et les photocopies de partitions et de paroles de chants sans retard.
- **Transmettre les données (1 × par an)** : une fois les saisies achevées, vous pourrez transmettre les annonces au début 2023. Nous vous le rappellerons en temps utile.

Se tiennent à votre disposition

Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) à Zurich
info@rkz.ch, tél. 044 266 12 00, www.rkz.ch/fr

Église évangélique réformée de Suisse EERS à Berne
musica-sacra@evref.ch, tél. 031 370 25 25, www.evref.ch

PS : parallèlement au relevé du chant de l'assemblée décrit ici, vous êtes appelé à saisir comme d'ordinaire les exécutions d'œuvres musicales protégées par le droit d'auteur. D'autres informations à ce propos figurent dans le flyer « Le relevé des exécutions d'œuvres musicales protégées par le droit d'auteur » ou les sites susmentionnés de la Conférence centrale et de l'EERS.